

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Brussels, October 1978

COMMISSION SUGGESTS GIRLS MAY BE LESS EQUAL THAN BOYS IN SECONDARY EDUCATION (1)

Commissioner Guido Brunner is urging the Community's education authorities to study ways of reviewing work in secondary schools so as to provide girls with better chances of fulfilment in later life. Mr. Brunner's communication has just been approved by the Commission and will be debated by the Council of Education Ministers at their meeting on November 27.

The communication on the equality of opportunity of education and training of girls in secondary schools is based on the findings of a report drawn up at the request of the Commission by a group of national experts.(2). This makes the point that half the world's brains are inside women's heads and yet there is evidence of under-achievement by girls at school in the 10-18 age group. Action already taken in the field of employment and vocational training, such as the Community Directive on equal treatment which came into force on August 12, 1978, (3) can only partially compensate for those inequalities which affect the career chances of women during their formative years.

Mr. Brunner's communication proposes areas of common concern where joint action at Community level to promote equal opportunities for girls at secondary level should be prepared. It is intended to provide a basis for a first substantive exchange of views in the November meeting. A more detailed programme of joint action may be undertaken in the light of this debate.

Educational authorities generally recognise that in the modern world, and particularly in the 21st century for which today's children are being educated, education should give both men and women the right of choice: choice to work full-time or part-time, choice to be the breadwinner or the principal home-based parent, choice to alternate roles at different stages of marriage and careers. The current economic situation does not diminish the responsibility of schools to educate all pupils and not only boys for economic employment for part at least, if not most, of their lives. Conversely, all young people, boys as well as girls, need to be equipped to share responsibility for domestic affairs and the bringing up of young children. It is furthermore recognised that education must be offered to each child in accordance with his or her actual, not assumed, personal gifts and individual needs, rather than on the basis of any other preconceived notion such as sex, colour or origin.

(1) COM(78)499

(2) Report by Dr. Eileen BYRNE, drafted in collaboration with liaison officers designated by each Ministry of Education.

(3) OJ No. L 39 of 14.2.1976

The overall picture of second level education is, however, one of widespread underachievement by girls, evident from the fact that fewer girls carry on their schooling after reaching the minimum leaving age although these rates of participation differ widely between countries. It is recognised that the education sector cannot change society or stereotyped attitudes about sex roles. But society should not provide an alibi for inadequacies within the education system, which serve to reinforce those stereotypes.

The intention is to examine the barriers impeding the achievement of greater equality which are part of the education system, since these are the barriers which can be altered, removed or influenced by educational authorities. They may occur within the structure and organisation of second level education, in the provision of more limited science curricula or facilities in girls single sex schools which could be removed by co-education, towards which, the communication notes, there is an accelerating trend in the Community. They may occur within the curriculum, where greater flexibility over options between technical crafts and domestic crafts may be effective and where a considerable contribution towards equality of opportunity may be made by the establishment of a compulsory and balanced central curriculum up to the minimum school leaving age. They may also occur within the social and psychological environment created by schools, for example where all senior staff positions are held by men. The communication notes that in some countries there has been an actual decline in the proportion of women holding senior positions over the last ten years, frequently as a result of reorganisation and, ironically, of co-education.

Mr. Brunner's communication acknowledges that these are sensitive areas for action, given the legal, administrative and attitudinal factors that exist. As yet there was within the Community remarkably little research into or practical experience of specific measures designed to resolve the problems. Cooperative action could therefore make a useful contribution to the long-term objective of achieving greater equality of opportunity for girls.

The following topics are proposed as being of common concern:

- a) the management and implementation of co-education;
- b) the design of compensatory programmes specifically for girls in the first cycle of second level education and in vocational guidance;
- c) the design of core curricula and the introduction of new compulsory subjects such as technology and home management;
- d) the creation of new staff development policies, designed to achieve a better sex balance in the teaching force, particularly in the context of policies for teacher recruitment and promotion;
- e) the design of new training modules to increase the awareness of teachers and guidance personnel of the social and psychological factors involved;
- f) the improvement of data and research on education equality for girls and the exchange of information on this subject between Member States.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Bruxelles, octobre 1978

SELON LA COMMISSION DES CE, LES JEUNES FILLES N'ONT PAS DES
CHANCES EGALES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (1)

Le commissaire Guido Brunner invite les autorités responsables de l'éducation dans la Communauté à étudier les moyens d'aménager l'enseignement secondaire en vue de donner aux jeunes filles de meilleures possibilités d'atteindre leur épanouissement dans leur vie de femmes. La communication de M. Brunner vient d'être approuvée par la Commission et sera examinée par le Conseil des ministres de l'éducation du 27 novembre.

La communication relative à l'égalité des chances en matière d'éducation et de formation pour les jeunes filles dans les écoles secondaires se fonde sur les conclusions d'un rapport élaboré par un groupe d'experts nationaux à la demande de la Commission (2). Ce rapport souligne que, malgré la quasi-égalité numérique entre les hommes et les femmes, on observe un sous-épanouissement des jeunes filles en milieu scolaire dans la branche d'âge de 10 à 18 ans. Les mesures déjà prises dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle, telles que la directive concernant l'égalité de traitement, qui est entrée en vigueur le 12 août 1978 (3), ne peuvent compenser qu'en partie les inégalités qui affectent les possibilités de carrière des femmes pendant leurs années de formation.

La communication de M. Brunner propose des domaines de préoccupation commune où des actions concertées au niveau communautaire pourraient être préparées en vue de donner des chances égales aux jeunes filles dans l'enseignement secondaire. Elle doit servir de base à un premier échange de vues approfondi lors du Conseil éducation de novembre. Un programme d'actions communes plus détaillé pourrait ensuite être entrepris en fonction des résultats de cette discussion.

D'une façon générale, les responsables de l'éducation reconnaissent que dans le monde moderne, et en particulier au 21^e siècle en vue duquel les enfants d'aujourd'hui sont formés, l'éducation devrait donner aussi bien aux hommes qu'aux femmes le droit de choisir : choisir entre travail à plein temps et travail à temps partiel; choisir d'assurer le revenu familial ou de rester à la maison, choisir d'échanger les rôles à divers stades de la vie conjugale ou de la carrière. Dans la situation économique actuelle, les écoles ont plus que jamais le devoir de préparer tous leurs élèves, et non pas les seuls garçons à occuper un emploi rémunéré pendant une partie, sinon pendant la quasi-totalité de leur existence. Inversement,

(1) COM(78)499

(2) Rapport de Mme Eileen BYRNE, élaboré en collaboration avec des fonctionnaires désignés à cet effet par les différents ministères de l'éducation.

(3) JO n° L 39 du 14/2/76.

tous les jeunes, aussi bien les garçons que les filles, doivent être formés en vue de partager la responsabilité des questions domestiques et de l'éducation des jeunes enfants. Il est également reconnu que les possibilités d'enseignement offertes à chaque enfant doivent correspondre à ses dons personnels et à ses besoins individuels réels, et non pas à ceux qu'on lui prête ni à toute idée préconçue relative au sexe, à la couleur de la peau ou à l'origine.

Cependant, si l'on examine la situation générale de l'enseignement secondaire, on s'aperçoit que le sous-épanouissement des jeunes filles est très courant, comme l'indique clairement le fait qu'elles sont proportionnellement moins nombreuses que les jeunes gens à poursuivre leurs études au delà de l'âge limite de la scolarité obligatoire, encore que les taux de participation varient considérablement d'un pays à l'autre. Certes, l'enseignement ne peut pas changer la société ni les stéréotypes concernant le rôle des sexes. Mais les structures sociales ne devraient pas servir d'alibi pour les insuffisances du système éducatif, qui contribuent à renforcer ces stéréotypes.

Le but de la communication de M. Brunner est d'examiner quels obstacles faisant partie intégrante du système éducatif empêchent de parvenir à un plus grand degré d'égalité, car ce sont ces obstacles qui peuvent être modifiés ou éliminés par les autorités responsables de l'éducation ou sur lesquels celles-ci peuvent exercer une action. Ils peuvent se trouver dans la structure et l'organisation de l'enseignement du second degré, les écoles de jeunes filles offrant des programmes ou des moyens d'enseignement plus limités dans les disciplines scientifiques - obstacle qui pourrait être éliminé par l'enseignement mixte qui, comme indiqué dans la communication, tend à se développer de manière accélérée dans la Communauté. Ils peuvent se trouver dans les programmes, où un système d'options plus souple entre section technique et section ménagère pourrait donner de bons résultats et où l'établissement d'un programme de base obligatoire et équilibré jusqu'à l'âge limite de la scolarité obligatoire pourrait contribuer, dans une mesure considérable, à donner des chances égales aux jeunes filles. Enfin, ils peuvent se trouver dans l'environnement social et psychologique des écoles, où il arrive, par exemple, que tous les postes supérieurs soient occupés par des hommes. Comme indiqué dans la communication, on a observé, dans certains pays, une diminution effective de la proportion des femmes occupant des postes supérieurs au cours des dix dernières années, phénomène qui résulte fréquemment de la réorganisation de l'enseignement et, ironiquement, du développement de la mixité.

M. Brunner reconnaît dans sa communication qu'il s'agit là de domaines d'action sensibles, compte tenu des facteurs juridiques et administratifs et de ceux qui ont trait au comportement humain. Jusqu'à présent, la Communauté a effectué très peu de recherches à cet égard et on dispose de peu d'expérience pratique quant aux mesures spécifiques destinées à résoudre les problèmes évoqués. Par conséquent, une action coopérative pourrait contribuer utilement à la réalisation de l'objectif à long terme d'une plus grande égalité des chances pour les jeunes filles.

Sont proposés comme sujets de préoccupation commune :

- a. L'organisation et la mise en oeuvre de l'éducation mixte;
- b. la mise au point de programmes de rattrapage destinés spécialement aux jeunes filles du premier cycle de l'enseignement secondaire et à l'orientation professionnelle;
- c. la conception de programmes d'études de base et l'introduction de nouvelles matières obligatoires telles que les techniques et l'économie domestique;

- 3
- d. l'élaboration d'une nouvelle politique du personnel en vue de réaliser un meilleur équilibre entre les deux sexes dans le corps enseignant, notamment dans le cadre des politiques en matière de recrutement et de promotion des enseignants;
 - e. la conception de nouveaux modèles de formation en vue de renforcer, tant chez les enseignants que parmi le personnel chargé de l'orientation scolaire, la prise de conscience des facteurs sociaux et psychologiques entrant en ligne de compte;
 - f. l'amélioration des données statistiques et de la recherche sur l'égalité des chances pour les jeunes filles en matière d'éducation et l'échange d'informations dans ce domaine entre les Etats membres.